

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI, 19 JUILLET 1895.

Dépêches spéciales.

Tragédie à Plaquemine. Plaquemine, 18 juillet.—Des coups de feu ont été échangés, avec un résultat déplorable, en face du magasin d'Amédée Levert, situé sur la plantation Gold...

Bulletin Financier.

Jeu, 18 juillet 1895. COMPTOIR D'ACHANGES (CHANGING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Table of exchange rates and financial data for various locations including New Orleans, St. Louis, and other regional centers.

FAITS DIVERS. Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1895.—Indications pour la Louisiane.—Température de la semaine.

La Rage à Paris. Le troisième arrondissement de Paris est actuellement infesté de chiens errants dont quelques-uns atteints d'hydrophobie ont mordu nombre de personnes.

Le Bureau de Santé. Le bureau de santé de la ville de New Orleans a été avisé par le bureau de santé de la ville de New York...

Advertisement for 'Sourfrances Atroces' and 'RHUMATISMES' featuring a portrait of a man and text describing the medicine's effectiveness.

Parfait.

Omaha, Nebraska, 19 juillet.—Le chef de la police d'Omaha, M. White, a reçu du service vingt-cinq agitateurs politiques et a exigé qu'ils soient punis.

M. Harrison.

Syracuse, état de New York, 18 juillet.—Le major T. L. Polo a été adjoint d'un représentant de la Presse Associée, que le rapport annonçait que le général Harrison ne serait pas candidat à la Présidence...

Ensevelis.

Iron Mountain, Michigan, 18 juillet.—Après information partielle sur le sort des mineurs ensevelis à Pawabic ne peut être donnée.

Pris de vertige.

Starkville, Mississippi, 18 juillet.—Le capitaine J. M. Ware, un citoyen éminent de Starkville, est tombé de la bouche du blessé, perdant beaucoup de sang, a été transporté à son domicile, à un mille et demi de la scène de la tragédie.

M. Ben Story.

Columbus, Miss., 18 juillet.—L'état de M. Ben Story, le grand propriétaire de la maie Mc Dowell, s'est amélioré, et il y a maintenant espoir de le sauver.

Marchés Divers.

Paris, 18 juillet, 430 p.m.—La cote 3 pour cent est cotée à 102 francs 22 1/2 centimes à terme.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 18 JUILLET 1895. DÉPARTS EN VOYAGE. Steamship au Algérie, Corce, Cardenès, sur lest.

BOEC à LA PRIME.

C'est à n'y pas croire, mais cela est. Juste au moment de commencer le paiement de la prime arriérée sur la récolte de 1894-95, voici un nouvel obstacle, tout à fait inattendu, qui s'élève, et il provient cette fois du département même du Trésor.

VENTES AU BUREAU DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Table of market prices for various goods such as sugar, coffee, and other commodities.

ARRIVÉES.

BATEAUX A VOILE. Steamer Cleveland, Cap. B. de la Flotte, Paul F. Camp, Bayou Sara.

ARRIVÉES.

Table of arrival schedules for various steamships and vessels.

ARRIVÉES.

Table of arrival schedules for various steamships and vessels.

ARRIVÉES.

Table of arrival schedules for various steamships and vessels.

ARRIVÉES.

Table of arrival schedules for various steamships and vessels.

ARRIVÉES.

Table of arrival schedules for various steamships and vessels.

BOEC à LA PRIME.

C'est à n'y pas croire, mais cela est. Juste au moment de commencer le paiement de la prime arriérée sur la récolte de 1894-95, voici un nouvel obstacle, tout à fait inattendu, qui s'élève, et il provient cette fois du département même du Trésor.

BOEC à LA PRIME.

Toutes les formalités requises par la loi pour le paiement de ces malheureuses réclamations ont été fidèlement remplies. Quelques-unes de ces réclamations ont même déjà été présentées à l'auditeur du trésor; mais au-dessus de celui-ci il y a le contrôleur qui doit se prononcer sur la validité de tous les paiements et décider en dernier ressort. Il y a bien une loi du Congrès qui ordonne les paiements en question; mais est-elle bien constitutionnelle, c'est ce qui l'est dit, l'auditeur, et après lui, le contrôleur.

BOEC à LA PRIME.

Une cour inférieure n'a-t-elle pas déclaré la prime inconstitutionnelle? Et la Cour d'Appel n'a-t-elle pas ensuite confirmé cet arrêt? L'un ou l'autre de ces arrêts inconstitutionnels et sur quoi répercuter-elle? Le voici. Sur un article de la Constitution qui dit: Toute taxe doit être levée dans un but gouvernemental, "for governmental purposes." Peut-on dire que le paiement de ces primes puisse s'effectuer dans un but gouvernemental? N'est-ce pas un don fait avec l'argent de la nation?

BOEC à LA PRIME.

Voilà l'argument dans toute sa brutale simplicité. Nous la livrons à l'appréciation de nos lecteurs.

BOEC à LA PRIME.

Ainsi un contrat a été fait par le gouvernement avec les planteurs pour une période de quatre-vingt ans, à condition que ces derniers rempliraient certaines conditions très coûteuses; ces conditions, ils les ont remplies au-delà de ce que l'on pouvait exiger d'eux. Depuis lors, le gouvernement a brisé ce contrat, sans raison valable. Les planteurs ont réclamé le congrès, après bien des tergiversations, a reconnu la solidité de leurs récla-

BOEC à LA PRIME.

sations et il leur a accordé, sous forme d'indemnité, moins de la moitié de ce qu'il leur devait. Et voilà qu'on s'oppose au paiement, de telle indemnité, sous prétexte que ce serait un don tiré de la poche du peuple.

BOEC à LA PRIME.

Franchement, nous trouvons l'argument très raide. Qu'avons-nous besoin de toutes ces argoteries constitutionnelles, quand l'honneur du pays est engagé et qu'il s'agit de sauver tant de braves gens de la ruine?

BOEC à LA PRIME.

Enfin tout n'est pas encore perdu. Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

C'est à n'y pas croire, mais cela est. Juste au moment de commencer le paiement de la prime arriérée sur la récolte de 1894-95, voici un nouvel obstacle, tout à fait inattendu, qui s'élève, et il provient cette fois du département même du Trésor.

BOEC à LA PRIME.

Toutes les formalités requises par la loi pour le paiement de ces malheureuses réclamations ont été fidèlement remplies. Quelques-unes de ces réclamations ont même déjà été présentées à l'auditeur du trésor; mais au-dessus de celui-ci il y a le contrôleur qui doit se prononcer sur la validité de tous les paiements et décider en dernier ressort. Il y a bien une loi du Congrès qui ordonne les paiements en question; mais est-elle bien constitutionnelle, c'est ce qui l'est dit, l'auditeur, et après lui, le contrôleur.

BOEC à LA PRIME.

Une cour inférieure n'a-t-elle pas déclaré la prime inconstitutionnelle? Et la Cour d'Appel n'a-t-elle pas ensuite confirmé cet arrêt? L'un ou l'autre de ces arrêts inconstitutionnels et sur quoi répercuter-elle? Le voici. Sur un article de la Constitution qui dit: Toute taxe doit être levée dans un but gouvernemental, "for governmental purposes." Peut-on dire que le paiement de ces primes puisse s'effectuer dans un but gouvernemental? N'est-ce pas un don fait avec l'argent de la nation?

BOEC à LA PRIME.

Voilà l'argument dans toute sa brutale simplicité. Nous la livrons à l'appréciation de nos lecteurs.

BOEC à LA PRIME.

Ainsi un contrat a été fait par le gouvernement avec les planteurs pour une période de quatre-vingt ans, à condition que ces derniers rempliraient certaines conditions très coûteuses; ces conditions, ils les ont remplies au-delà de ce que l'on pouvait exiger d'eux. Depuis lors, le gouvernement a brisé ce contrat, sans raison valable. Les planteurs ont réclamé le congrès, après bien des tergiversations, a reconnu la solidité de leurs récla-

BOEC à LA PRIME.

sations et il leur a accordé, sous forme d'indemnité, moins de la moitié de ce qu'il leur devait. Et voilà qu'on s'oppose au paiement, de telle indemnité, sous prétexte que ce serait un don tiré de la poche du peuple.

BOEC à LA PRIME.

Franchement, nous trouvons l'argument très raide. Qu'avons-nous besoin de toutes ces argoteries constitutionnelles, quand l'honneur du pays est engagé et qu'il s'agit de sauver tant de braves gens de la ruine?

BOEC à LA PRIME.

Enfin tout n'est pas encore perdu. Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

C'est à n'y pas croire, mais cela est. Juste au moment de commencer le paiement de la prime arriérée sur la récolte de 1894-95, voici un nouvel obstacle, tout à fait inattendu, qui s'élève, et il provient cette fois du département même du Trésor.

BOEC à LA PRIME.

Toutes les formalités requises par la loi pour le paiement de ces malheureuses réclamations ont été fidèlement remplies. Quelques-unes de ces réclamations ont même déjà été présentées à l'auditeur du trésor; mais au-dessus de celui-ci il y a le contrôleur qui doit se prononcer sur la validité de tous les paiements et décider en dernier ressort. Il y a bien une loi du Congrès qui ordonne les paiements en question; mais est-elle bien constitutionnelle, c'est ce qui l'est dit, l'auditeur, et après lui, le contrôleur.

BOEC à LA PRIME.

Une cour inférieure n'a-t-elle pas déclaré la prime inconstitutionnelle? Et la Cour d'Appel n'a-t-elle pas ensuite confirmé cet arrêt? L'un ou l'autre de ces arrêts inconstitutionnels et sur quoi répercuter-elle? Le voici. Sur un article de la Constitution qui dit: Toute taxe doit être levée dans un but gouvernemental, "for governmental purposes." Peut-on dire que le paiement de ces primes puisse s'effectuer dans un but gouvernemental? N'est-ce pas un don fait avec l'argent de la nation?

BOEC à LA PRIME.

Voilà l'argument dans toute sa brutale simplicité. Nous la livrons à l'appréciation de nos lecteurs.

BOEC à LA PRIME.

Ainsi un contrat a été fait par le gouvernement avec les planteurs pour une période de quatre-vingt ans, à condition que ces derniers rempliraient certaines conditions très coûteuses; ces conditions, ils les ont remplies au-delà de ce que l'on pouvait exiger d'eux. Depuis lors, le gouvernement a brisé ce contrat, sans raison valable. Les planteurs ont réclamé le congrès, après bien des tergiversations, a reconnu la solidité de leurs récla-

BOEC à LA PRIME.

sations et il leur a accordé, sous forme d'indemnité, moins de la moitié de ce qu'il leur devait. Et voilà qu'on s'oppose au paiement, de telle indemnité, sous prétexte que ce serait un don tiré de la poche du peuple.

BOEC à LA PRIME.

Franchement, nous trouvons l'argument très raide. Qu'avons-nous besoin de toutes ces argoteries constitutionnelles, quand l'honneur du pays est engagé et qu'il s'agit de sauver tant de braves gens de la ruine?

BOEC à LA PRIME.

Enfin tout n'est pas encore perdu. Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

C'est à n'y pas croire, mais cela est. Juste au moment de commencer le paiement de la prime arriérée sur la récolte de 1894-95, voici un nouvel obstacle, tout à fait inattendu, qui s'élève, et il provient cette fois du département même du Trésor.

BOEC à LA PRIME.

Toutes les formalités requises par la loi pour le paiement de ces malheureuses réclamations ont été fidèlement remplies. Quelques-unes de ces réclamations ont même déjà été présentées à l'auditeur du trésor; mais au-dessus de celui-ci il y a le contrôleur qui doit se prononcer sur la validité de tous les paiements et décider en dernier ressort. Il y a bien une loi du Congrès qui ordonne les paiements en question; mais est-elle bien constitutionnelle, c'est ce qui l'est dit, l'auditeur, et après lui, le contrôleur.

BOEC à LA PRIME.

Une cour inférieure n'a-t-elle pas déclaré la prime inconstitutionnelle? Et la Cour d'Appel n'a-t-elle pas ensuite confirmé cet arrêt? L'un ou l'autre de ces arrêts inconstitutionnels et sur quoi répercuter-elle? Le voici. Sur un article de la Constitution qui dit: Toute taxe doit être levée dans un but gouvernemental, "for governmental purposes." Peut-on dire que le paiement de ces primes puisse s'effectuer dans un but gouvernemental? N'est-ce pas un don fait avec l'argent de la nation?

BOEC à LA PRIME.

Voilà l'argument dans toute sa brutale simplicité. Nous la livrons à l'appréciation de nos lecteurs.

BOEC à LA PRIME.

Ainsi un contrat a été fait par le gouvernement avec les planteurs pour une période de quatre-vingt ans, à condition que ces derniers rempliraient certaines conditions très coûteuses; ces conditions, ils les ont remplies au-delà de ce que l'on pouvait exiger d'eux. Depuis lors, le gouvernement a brisé ce contrat, sans raison valable. Les planteurs ont réclamé le congrès, après bien des tergiversations, a reconnu la solidité de leurs récla-

BOEC à LA PRIME.

sations et il leur a accordé, sous forme d'indemnité, moins de la moitié de ce qu'il leur devait. Et voilà qu'on s'oppose au paiement, de telle indemnité, sous prétexte que ce serait un don tiré de la poche du peuple.

BOEC à LA PRIME.

Franchement, nous trouvons l'argument très raide. Qu'avons-nous besoin de toutes ces argoteries constitutionnelles, quand l'honneur du pays est engagé et qu'il s'agit de sauver tant de braves gens de la ruine?

BOEC à LA PRIME.

Enfin tout n'est pas encore perdu. Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

Le contrôleur a bien voulu accorder une nouvelle audition aux planteurs. Elle aura lieu dans quelques jours, le 24 juillet, à Washington. Espérons que nos pauvres producteurs sucriers pourront enfin obtenir justice.

BOEC à LA PRIME.

C'est à n'y pas croire, mais cela est. Juste au moment de commencer le paiement de la prime arriérée sur la récolte de 1894-95, voici un nouvel obstacle, tout à fait inattendu, qui s'élève, et il provient cette fois du département même du Trésor.

BOEC à LA PRIME.

Toutes les formalités requises par la loi pour le paiement de ces malheureuses réclamations ont été fidèlement remplies. Quelques-unes de ces réclamations ont même déjà été présentées à l'auditeur du trésor; mais au-dessus de celui-ci il y a le contrôleur qui doit se prononcer sur la validité de tous les paiements et décider en dernier ressort. Il y a bien une loi du Congrès qui ordonne les paiements en question; mais est-elle bien constitutionnelle, c'est ce qui l'est dit, l'auditeur, et après lui, le contrôleur.

BOEC à LA PRIME.

Une cour inférieure n'a-t-elle pas déclaré la prime inconstitutionnelle? Et la Cour d'Appel n'a-t-elle pas ensuite confirmé cet arrêt? L'un ou l'autre de ces arrêts inconstitutionnels et sur quoi répercuter-elle? Le voici. Sur un article de la Constitution qui dit: Toute taxe doit être levée dans un but gouvernemental, "for governmental purposes." Peut-on dire que le paiement de ces primes puisse s'effectuer dans un but gouvernemental? N'est-ce pas un don fait avec l'argent de la nation?

BOEC à LA PRIME.

Voilà l'argument dans toute sa brutale simplicité. Nous la livrons à l'appréciation de nos lecteurs.

BOEC à LA PRIME.

Ainsi un contrat a été fait par le gouvernement avec les planteurs pour une période de quatre-vingt ans, à condition que ces derniers rempliraient certaines conditions très coûteuses; ces conditions, ils les ont remplies au-delà de ce que l'on pouvait exiger d'eux. Depuis lors, le gouvernement a brisé ce contrat, sans raison valable. Les planteurs ont réclamé le congrès, après bien des tergiversations, a reconnu la solidité de leurs récla-

BOEC à LA PRIME.

sations et il leur a accordé, sous forme d'indemnité, moins de la moitié de ce qu'il leur devait. Et voilà qu'on